

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les clauses stipulées ci-après sont portées à la connaissance de la clientèle et font la loi des parties.

Conditions : Seules les entreprises, comités, associations... pourront passer commande. Seuls les salariés en CDI pourront bénéficier de ces avantages. L'entreprise aura pour devoir de ne remettre la commande au salarié qu'en échange de la remise du paiement de ladite commande.

Commandes & réassorts : Les commandes devront être groupées pour un global de minimum 7 parfums – cosmétiques, cela en vue d'éviter la facturation des frais d'envoi ou de déplacement. En dessous de ce seuil, un forfait de 10 € ht sera facturé.

Parfums & Cosmétiques : paiements en espèces ou par chèques bancaires à l'ordre de « **La Parfumerie** » (individuels ou groupés émanant de l'entreprise ou du CE).

Senteurs d'intérieur, Bijoux, Déco... : Paiements en espèces ou chèques bancaires à l'ordre de « **Mylessence** ».

Le paiement de la commande se fait généralement lors de la remise de celle-ci. Cependant, un délai est autorisé selon le fonctionnement propre au CSE. En tout état de cause, le CSE se devra de remettre la commande au salarié concerné en respectant un délai restreint estimé entre 7 et 9 jours calendaire après remise de la commande. Aucune commande ne sera délivrée au salarié par le CSE si le paiement n'est pas acquitté en contrepartie.

Délai de livraison : les commandes passées avant le jeudi soir seront livrables courant de la semaine suivante (hors commande spécifique). En cas de rupture de stock, le CSE en sera averti et la commande dudit produit annulée ou mis en reliquat selon le souhait du client. Le délai de livraison est donné à titre indicatif et ne peut en aucun cas, s'il est dépassé, être invoqué comme motif d'annulation de la commande ou refus de la marchandise.

Réception marchandise & litige transport : généralement les commandes sont livrées et remises en main propre à la personne en charge du CSE. Cette dernière se devra de vérifier l'état de la marchandise et d'émettre les réserves précises et détaillées sur le bon de livraison le cas échéant. Nos produits, lorsqu'ils sont envoyés par transporteur, même franco, doivent être vérifiés à réception. Il incombe au destinataire d'émettre les réserves précises et détaillées sur le récépissé du transporteur et de les confirmer à ce dernier dans les 48h par lettre AR. Seul le destinataire exerce son recours contre le transporteur en cas de retard, manquants, avariés conformément aux articles 105 et 106 du commerce. Les réclamations concernant la qualité de la marchandise doivent être faites immédiatement lors du déballage s'il s'agit d'un défaut apparent et sous 3 jours s'il s'agit d'un défaut non apparent auprès du vendeur ci-nommé « Mylessence », par mail.

Retours : Les retours sont possibles dès lors que le produit livré n'est ni ouvert, ni utilisé. Le packaging (dont le cellophane sur les parfums) ne doit pas avoir été enlevé ou abîmé. Tout retour fera l'objet d'un accord préalable par écrit et les frais inhérents au retour et à la livraison seront à la charge exclusive de l'acheteur. Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera la remise d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés.

Clause de réserve de propriété : La marchandise reste notre propriété exclusive jusqu'au paiement intégral du prix. Malgré cette réserve de propriété, l'acquéreur supportera tous les risques pouvant survenir à partir de la prise de possession de la marchandise. Il devra en supporter toutes les charges.

Garanties bijoux : la garantie ne porte que sur le placage du produit et ce sur une durée ne pouvant excéder 2 ans à compter de la livraison. La détérioration provoquée par un accident extérieur (entretien inapproprié, utilisation anormale...) est exclue de la garantie. De même, la garantie ne jouera pas pour les vices apparents dont l'acquéreur devra prévaloir lors de la livraison du produit conformément aux présentes CGV. La facture d'achat devra être présentée lors de la demande de SAV.

Prix : nos prix sont communiqués TTC, hors livraison. Pour les parfums – cosmétiques, les tarifs proposés au CE sont de -30 % sur les tarifs stipulés sur notre catalogue, sauf erreur d'impression. Pour les senteurs d'intérieur et bijoux or – argent, les tarifs vont de – 10 % à – 30 % sur les prix de vente conseillés.

Facturation : une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci. Pour une facture nominative, elle sera à demander à Mylessence et envoyée en format dématérialisé au client (nom, prénom, adresse postale et adresse mail indispensable).

Utilisation de la marque : Les relations commerciales établies par Mylessence et l'acheteur ne donnent aucun droit sur la marque Mylessence. Toute utilisation du nom, du logo etc est prohibée.

Publicité : Toute publicité utilisant la marque « Mylessence » ou toute création de documents publicitaires mentionnant la marque ne peut être effectuée sans l'accord express écrit et préalable de « Mylessence ».

Compétence-contestation : les parties rechercheront avant toute action contentieuse un accord amiable. Seul sera compétent en cas de litige de toute nature ou de toute contestation relative à l'exécution du contrat le Tribunal de Montauban.